

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Eric Bonjour demandant qui de la Conseillère d'Etat, de la direction de la police ou des médias dit la vérité

Rappel de l'interpellation

Depuis quelques jours, une information étrange filtre à travers la presse ainsi qu'à mi-voix dans la bouche des politiciens vaudois. En effet, la presse affirme que certains policiers prétendent que l'opération de traque aux chauffards, annoncée avec fracas dans les médias par la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, en charge de la police, n'était que de la pâtée dans la gamelle des journalistes à la recherche de nouveaux scoops.

Aujourd'hui, la presse parle volontiers de "Coup de poing fictif ?", voire de "Coup de pub" et d' "Effets d'annonce", mais aussi de "Coup de poing placebo" ou de "Grande traque aux chauffards ?" en laissant entendre que la réalité du terrain est en effet bien loin des annonces du Département de la sécurité.

Tout porte à croire qu'il n'y aurait effectivement pas eu dans le canton de Vaud d'opération visant à faire la chasse aux chauffards. Alors que sous le couvert de l'anonymat des gendarmes prétendent qu'il n'y a pas eu d'opération, la cheffe de la sécurité estime qu'il s'agit d'un grossier mensonge et que cette opération a parfaitement été menée.

Questions au Conseil d'Etat:

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il été informé de l'opération déclanchée par la cheffe de la sécurité pour faire la traque aux chauffards durant 15 jours en fin d'année dernière ?*
- 2. Quels moyens ou ressources ont été engagés dans le cadre de cette opération ?*
- 3. Quel bilan la police a-t-elle retiré de son opération et sur quels indicateurs a été établi le bilan ?*
- 4. Comment expliquer les informations contradictoires ainsi que les fuites des services de la police dans la presse ?*

Ne souhaite pas développer.

Réponse du Conseil d'Etat

1. Préambule

Le 15 décembre dernier, la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro annonçait par un communiqué de presse sa décision de lancer une opération préventive dite "Coup de poing" pour diminuer le nombre d'accidents de la route durant les Fêtes de fin d'année. L'opération a duré jusqu'au 1^{er} janvier sous forme de contrôles renforcés sur les routes cantonales. En effet, les statistiques montraient que si le nombre de morts diminuait sur les autoroutes, sur les routes cantonales, en revanche, leur nombre devenait préoccupant : 36 morts en 2007 sur les routes et autoroutes vaudoises, 39 au 15 décembre 2008 avec, comme premières causes, la vitesse, l'inattention et l'ivresse, en général cumulés. Rien qu'au cours du dernier semestre 2008, le canton avait enregistré 10 accidents mortels et 12 morts de plus qu'à la même période de l'année précédente.

Dès la mi-décembre, la gendarmerie a intensifié son action sur tout le territoire cantonal, effectué des contrôles dans tous les domaines touchant la circulation routière. Trois actions principales ont ainsi été menées:

1. Les voitures banalisées de police engagées de manière plus intense,
2. Deux contrôles de grande ampleur effectués dans chacune des 4 régions du canton et sur plusieurs points (Nord, Est, Ouest et agglomération lausannoise),
3. Des radars mobiles placés aux points stratégiques qui cumulent le plus d'accidents.

2. Réponse aux questions

1. Le Conseil d'Etat a-t-il été informé de l'opération déclanchée par la cheffe de la sécurité pour faire la traque aux chauffards durant 15 jours en fin d'année dernière ?

Le déclenchement d'une opération telle que celle préoccupant l'interpellateur relève de la seule compétence de la Cheffe de département. En l'occurrence, la conseillère d'Etat en a informé préalablement ses collègues dans le cadre des échanges usuels de renseignements qui ont lieu lors des séances du Conseil d'Etat.

2. Quels moyens ou ressources ont été engagés dans le cadre de cette opération ?

Pour mener cette opération à bien, 358 collaborateurs ont été engagés dans les 4 régions du canton. Plus en détail :

- 164 collaborateurs dans la région est, 430 véhicules contrôlés, débouchant sur 1 dénonciation au Juge, 3 dénonciations au Préfet, 8 cas d'ivresse et 24 amendes d'ordre,
- 14 collaborateurs dans la région ouest, 198 véhicules contrôlés, débouchant sur 1 dénonciation au Préfet, 2 cas d'ivresse et 3 amendes d'ordre,
- 38 collaborateurs engagés dans la région nord, 290 véhicules contrôlés, débouchant sur 1 dénonciation au Juge, 5 dénonciations au Préfet et 13 amendes d'ordre,
- 142 collaborateurs engagés dans la région Lausanne, 511 véhicules contrôlés, débouchant sur 3 dénonciations au Juge, 21 dénonciations au Préfet, 25 cas d'ivresse, 32 amendes d'ordre
- bilan auquel il faut ajouter 7 autres situations toutes régions confondues.

3. Quel bilan la police a-t-elle retiré de son opération et sur quels indicateurs a été établi le bilan ?

Le bilan montre que 40 opérations de type " toile d'araignée " (multiplication des petits contrôles) ont été effectués ayant permis l'interception de 1'429 véhicules. Sur l'ensemble des 4 régions du canton, le bilan s'élève à :

- 35 cas d'ivresse
- 5 dénonciations au Juge
- 30 dénonciations au Préfet
- 72 amendes d'ordre

La comparaison avec des années précédentes s'est avérée délicate puisque, jusqu'alors, aucune opération de ce type n'avait été menée sur cette période. Néanmoins, en comparant les chiffres des 2 dernières semaines de l'année 2007 avec ceux des 2 dernières semaines de l'année 2008, la statistique montre que l'effet préventif de cette action a porté ses fruits, en tout cas dans le domaine des saisies immédiates de permis.

- en 2007, 55 cas d'ivresse simple contre 43 en 2008
- en 2007, 24 cas d'ivresse avec accident contre 12 en 2008
- en 2007, 3 cas de vitesse excessive contre 0 en 2008

4. Comment expliquer les informations contradictoires ainsi que les fuites des services de la police dans la presse ?

Les fuites étant généralement anonymes et les journalistes n'ayant pas à révéler leurs sources, il est extrêmement difficile au Conseil d'Etat de savoir pourquoi de telles rumeurs ont circulé et dans quel but. Il constate qu'elles ont induit un doute quant à la véracité de cette opération et porté atteinte à la crédibilité de la Cheffe du département concerné, ce qu'il juge inadmissible. Le Conseil d'Etat estime que le détail des opérations tel que précisé ci-dessus répond, sans aucun doute possible, à la question posée dans le titre de cette interpellation.

3. Conclusion

Par son aspect préventif (effet d'annonce, visibilité policière) et répressif (contrôles renforcés), cette action a porté ses fruits et pourrait être reconduite. Elle s'inscrit du reste dans le programme global d'apaisement de la conduite que la police cantonale mène depuis plusieurs années. Le Conseil d'Etat partage entièrement la volonté de la Cheffe du DSE de sévir contre les chauffards et de rappeler aux conducteurs les règles élémentaires en matière de circulation routière.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 24 juin 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean